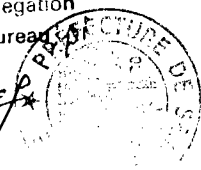


## ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de FAVIERES	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
TGV Interconnexion					2	250	

POUR ASSURER  
 Pour le Préfet et par délégation  
 L'Attaché, Chef de Bureau

Schott



SCHOTT

Vu pour être annexé à l'arrêté  
 préfectoral n° 99.DA.I.C.V.048  
 en date du **12 MAR 1999**  
 Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

VILLENEUVE-SAINT-DENIS

# FAVIERES

POUR AMPLIATION  
Pour le Préfet en tant que  
L'Administrateur de l'Etat

*Schott*  
N. SCHOTT

Vu pour être annexe à l'arrêté  
préfectoral n° 99DAZACV048  
en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

GRETZ-ARMAINVILLIERS

TOURNAN-EN-BRIE

### CLASSEMENT ACOUSTIQUE Voies routières

- 1
- 2
- 3
- - - 4
- · · · · 5

### Lignes SNCF TGV RER

- ||||| 1
- ||||| 2
- ||||| 3
- ||||| 4